

COMPTE RENDU du CONSEIL

Séance ordinaire du Vendredi 3 Février 2017

L'an 2017 et le 3 Février à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Communauté de Communes sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président ; Mme LEGROS Ghislaine ; M. GRIETTE Loïc ; M. REGNAULT Dominique ; Mme RAQUIN Edith ; M. THIBAUT Christian ; M. GILBERT Roland ; Mme COURIVAUD Bernadette ; M. BELLERET Robert ; Mme REBOUX Danielle ; M. SAUVETTE Lucien ; M. BALLERAT Xavier ; M. THEURIER Benoît ; M. SOUCHET David ; Mme KOOS Christine ; Mme NORTIER Marie-Ange ; Mme MONIN Christelle ; Mme BARILLET-LYON Katia ; M. FERRAND Thierry ; Mme BENOIT Delphine.

Excusés ayant donné procuration : M. LAIGNEL Noël à M. DURAND Denis ; M. CORDEBOIS Loïc à M. THEURIER Benoît.

Excusés : M. REVIDON Laurent ; Mme AUDOIN Sandrine ; M. LAIGOT Stéphane ; M. De GOURCUFF Arnaud.

Secrétaire de séance : David SOUCHET

Monsieur FERRAND précise qu'il était intervenu sur le projet de construction d'un Accueil de loisirs sur le contrat de ruralité. Il resterait environ 400 000 € à la charge de la CDC et il craignait que la collectivité ne soit pas capable de l'assumer financièrement. Il regrette que ses propos n'apparaissent pas dans le compte-rendu. Monsieur DURAND rappelle que le compte-rendu est un résumé du conseil communautaire et que tout n'est pas noté à la lettre. Toutefois, il est perfectible et propose la rédaction suivante :

« Thierry FERRAND évoque le projet de construction d'un accueil de loisirs dans le contrat de ruralité qui aurait une incidence financière de 400 000 € pour la CDC. Monsieur DURAND indique que c'est une reprise du contrat régional, qu'il ne s'agit que d'orientation, mais que chaque projet fera l'objet d'une délibération spécifique avant engagement. »

Au vu de cet ajout, le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le président indique que les retards de paiement des subventions et du remboursement de TVA nécessitent d'avoir recours à un emprunt relais pour pouvoir régler les entreprises à échéance. Si les retards de paiement des subventions s'élèvent à 1 054 400 € et ceux de la TVA à 263 733,71 €, soit un total de 1 318 133,71 €, au vu de la trésorerie, un emprunt de 1 000 000 € sur 1 ans s'avère suffisant.

Par ailleurs, pour les travaux de bardage et de toiture, il y a eu des modifications et des travaux supplémentaires. Il est donc nécessaire de passer un avenant au marché.

Monsieur GILBERT s'étonne qu'on passe actuellement un avenant alors que les travaux ont été décidés.

Monsieur DURAND indique que suite au dernier conseil communautaire relatif à la dénomination du complexe sportif, Céline DUMERC a été contactée et a donné gracieusement son accord.

PRET RELAIS FCTVA POUR LE COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le président rappelle au conseil que la construction du complexe sportif va bientôt s'achever, l'ouverture étant prévue début Septembre 2017.

Les demandes d'acompte de subvention étant toutes effectuées, Monsieur le président propose de contracter un prêt relais FCTVA afin de pouvoir payer les différentes entreprises en attente du solde des subventions et du FCTVA.

La Communauté de Communes du Pays de Nérondes a reçu les propositions suivantes :

CREDIT AGRICOLE	Taux	Durée	Intérêts
1 000 000 €	0,59 %	12 mois	5 900 €

Frais de dossier 800 €

CAISSE D'ÉPARGNE	Taux	Durée	Intérêts
1 000 000 €	0,85 %	12 mois	8 500 €

Frais de dossier 800 €

En conséquence, Monsieur le Président propose de réaliser le prêt relais FCTVA auprès du Crédit Agricole au taux de 0,59 % et 800 € de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt court terme en attente de subvention et FCTVA au taux fixe de 0,59 % et 800 € de frais de dossiers.

réf : 2017_001

A la majorité :

- pour : 12
- contre : 0
- abstentions : 10 (Messieurs GILBERT, FERRAND, THEURIER, BELLERET ; Mesdames KOOS, COURIVAUD, BARILLET-LYON, NORTIER, REBOUX, MONIN)

AVENANT N°03-01 AU MARCHÉ DE BOURGES ÉTANCHEITE
--

Monsieur le président rapporte aux conseillers communautaires qu'au cours de l'opération de couverture et de bardage du futur complexe sportif, quelques modifications sont intervenues et des travaux supplémentaires ont été décidés sur le vif, à savoir :

- La réalisation du bâtiment en une seule tranche qui a conduit à l'abandon d'une partie du bardage isolé sur mur ;
- Le remplacement d'un bardage double peau isolé en bardage panneaux ;
- La décision du maître d'œuvre de réduire les pré-murs et par voie de conséquence de compenser en bardage panneaux ;
- La correction d'une imprécision du cahier des charges ;
- La proposition du maître d'œuvre de poser 4 fenêtres de toit au-dessus des vestiaires.

Ces ajustements ont induit des conséquences financières. Au final, alors que le montant initial de ce lot était de l'ordre de 471 319,70 € HT, à ce jour, il est porté à un montant de 478 763,09 € HT, d'où une plus-value de 7 443,39 € HT soit 8 932,07 € TTC.

Cette plus-value fait l'objet d'un avenant n° 03-01 soumis à la signature des conseillers communautaires par le président.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le président à signer l'avenant n° 03-01 au profit de BOURGES ÉTANCHÉITÉ.

réf : 2017_002

A la majorité :

- pour : 13
- contre : 0
- abstentions : 9 (Messieurs GILBERT, FERRAND, BELLERET ; Mesdames KOOS, COURIVAUD, BARILLET-LYON, NORTIER, REBOUX, MONIN)

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1, autorise le président à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'aménager les archives suite aux travaux ainsi que du changement de la porte d'entrée, jusqu'au vote du budget primitif 2017, il convient d'autoriser l'ouverture en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits suivants :

Compte	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2016	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2017
21	114 000 €	10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'autoriser le président à ouvrir les crédits d'investissements 2017 pour l'aménagement des archives et du changement de la porte d'entrée.

réf : 2017_003

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE ET L'ACHAT DES CONSOMMABLES DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que les défibrillateurs sont installés dans les communes du territoire depuis 5 ans. Il devient impératif de renouveler les consommables soit le lot de 10 piles au lithium type 123 pour DAE Zoll, la paire d'électrodes pour adulte ainsi que la paire d'électrodes pédiatriques. Par ailleurs, les suspicions de dysfonctionnement des équipements sont de nature à favoriser la souscription de contrats de maintenance. Enfin, la communauté de communes doit équiper le futur complexe sportif d'un défibrillateur. Son choix se portera naturellement sur le même modèle présent dans les communes.

Ce renouvellement des consommables devant se réaliser dans toutes les communes concernées à la même date, et aucune commune n'étant à ce jour tenue par des obligations

contractuelles de maintenance, monsieur le président propose de saisir l'opportunité d'un groupement de commande ouvert à chacune des communes de la communauté qui le souhaiterait.

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015, ce groupement de commande sera formalisé par une convention constitutive signée par les membres du groupement.

Après lecture du projet de convention de groupement de commandes, après en avoir débattu, considérant la proposition de groupement de commandes afférentes à la souscription de contrats de maintenance, au renouvellement des consommables et éventuellement à l'acquisition de nouveaux équipements, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de groupement de commandes ;
- d'approuve la participation de la Communauté de Communes du Pays de Néronde au sein de ce groupement ainsi que sa représentation par Monsieur Denis Durand, président ;
- de charger monsieur le président de signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- D'approuver que le rôle de coordonnateur de ce groupement de commandes soit assuré par la Communauté de Communes du Pays de Néronde ;
- d'approuver que chaque membre du groupement signe, notifie et exécute le marché correspondant à ses besoins en son nom ;
- de charger monsieur le président de signer et de s'assurer de la bonne exécution du marché afférant aux besoins de la Communauté de communes puis de prévoir au budget le montant de cette prestation.

réf : 2017_004

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

**SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 3EME
GENERATION**

Monsieur le président rappelle au conseil qu'un Contrat Enfance-Jeunesse a été signé en Décembre 2008 entre la Communauté de Communes, la CAF du Cher et la MSA. Le renouvellement pour un second contrat a été fait pour la période 2012/2015.

Un contrat 3^{ème} génération va être renouvelé pour la période 2016/2019. Monsieur le président donne lecture du document.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 3^{ème} génération pour la période 2016/2019.

réf : 2017_005

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF DU CHER POUR DIVERS PROJETS ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le président rappelle au conseil que le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Néronde organise tout au long de l'année des projets dans le cadre de l'accueil de loisirs et de l'Accueil Jeunes.

La CAF du Cher peut verser des subventions de fonctionnement pour ces différents projets.

En conséquence, Monsieur le président propose aux conseillers de solliciter la CAF du Cher pour le versement de subventions suivantes pour 2017 :

- Projet « Roule ma poule » : 2 000 € ;
- Accueil d'un enfant en situation de handicap : 1 400 € ;
- Séjours « Sac'ados » : 6 000 € ;
- Projet court métrage : 3 000 € ;
- Projet « Graff'o collègue » : 5 000 € ;
- Poste de coordination : 14 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter les subventions de fonctionnement auprès de la CAF du Cher pour l'année 2017 d'un montant de 2 000 € pour le projet « Roule ma poule », de 1 400 € pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, 6 000 € pour les séjours « Sac'ados », 3 000 € pour le projet court métrage, 5 000 € pour le projet court métrage et 14 500 € pour le poste de coordination.

réf : 2017_006

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU REAAP POUR LE RAMPE

Monsieur le président rappelle au conseil que la communauté de communes gère le Relais Assistants Maternels Parents Enfants depuis 2008.

Afin d'organiser au mieux ses missions, l'animatrice fait appel à des intervenants extérieurs pour animer certaines réunions d'échanges sur des thèmes particuliers. Ces interventions peuvent être financées en partie par le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

En conséquence, Monsieur le président propose aux conseillers de solliciter le REAAP pour le versement d'une subvention de 280 € pour 2017 sur le thème de la psychomotricité et ses enjeux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter la subvention auprès du REAAP pour l'année 2017 d'un montant de 280 € pour l'organisation de réunions à thèmes sur la psychomotricité et ses enjeux.

réf : 2017_007

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS ACCUEIL JEUNES

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Nérondes organise ponctuellement des activités dans le cadre de l'Accueil Jeunes.

Il convient de définir des tarifs. Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

➤ Adhésion : 6 € par an et par jeune. En contrepartie, la communauté de Communes offre la possibilité aux jeunes d'assister gratuitement à un spectacle de leur choix dans le cadre de la saison culturelle du Pays de Nérondes (pour la tête d'affiche, une déduction de 6 € sera effectuée sur le prix du billet).

➤ Séjours ado : 130 € (tarif CDC) et 200 € (tarifs hors CDC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider les tarifs de l'Accueil Jeunes comme présentés ci-dessus.

réf : 2017_008

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur GILBERT aimerait revenir sur les tarifs de l'accueil de loisirs. Il précise que, selon un diagnostic réalisé récemment dans les écoles de Nérondes, il y aurait environ 40 % de familles monoparentales. Il craint que l'accueil de loisirs ne touche pas ces familles du fait que les tarifs mentionnés sur la plaquette ne correspondent pas aux tarifs à charge des familles déduction faite des aides. Il pense qu'il y a un problème de lisibilité des tarifs. Madame BENOIT rappelle aux élus que la CDC refuse régulièrement des enfants à l'Accueil de Loisirs faute de place dans la structure. Si la CDC modifie ses tarifs, elle risque également d'en refuser plus. Il y a donc un réel problème de locaux. Ce sujet sera travaillé lors des commissions Enfance-Jeunesse.

**REGIME INDEMNITAIRE 2017 - ANNULE ET REMPLACE
LA DELIBERATION N°2016_098**

Monsieur le président informe le conseil que suite au protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR), les grilles indiciaires ont été modifiées ainsi que les grades.

Il est donc nécessaire de délibérer de nouveau sur le régime indemnitaire, ce qui annulera et remplacera la délibération n°2016_098 du 15 décembre 2016 :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE			
Grades	Effectif	Montants de référence annuels Au 01/07/2016	Crédit global
Adjoint administratif Principal 2ème classe	2	472,48 €	3 779,84 €
Adjoint d'animation	3	451,97 €	2 485,84 €
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	472,48 €	1 653,68 €
Adjoint technique	1	451,97 €	1 129,93 €
TOTAL			9 049,29 €

Dans le respect du crédit ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée par le président selon un coefficient maximal de 8 pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			
Grades	Effectif	Montants de référence annuel Au 07/07/2010	Crédit global
Educateur de Jeunes Enfants	1	950 €	950 €
TOTAL			950 €

Dans le respect du crédit ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires est modulée par le président selon un coefficient maximal de 7 pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'adopter le principe du versement des différentes indemnités dans les conditions exposées ci-dessus. Les indemnités sont à verser mensuellement au prorata du temps de travail (temps non complets comme temps partiels).

Monsieur le Président fixera par arrêté individuel le montant attribué à chaque agent pour l'année 2017.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016_098 du 15 décembre 2016.

réf : 2017_009

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU CHER

Monsieur le Président rappelle au conseil que la CDC du Pays de Néronde avait signé en 2015 une convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher pour 3 ans.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion, par sa séance en date du 8 novembre 2016, a adopté une nouvelle convention et de nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président donne lecture de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher à compter du 1^{er} février 2017 ;
- D'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier.

réf : 2017_010

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

☛ Bulletin intercommunal

Monsieur DURAND informe les élus qu'il y a beaucoup de retard dans l'impression du bulletin intercommunal. Ce bulletin doit être financé par les encarts publicitaires, mais l'entreprise qui se chargeait de la partie publicitaire n'a réellement commencé que fin décembre. Le bulletin risque de ne paraître que fin-février voire début mars.

Madame LEGROS précise qu'elle a été contactée par une personne qui s'est présentée au nom de la CDC pour lui demander une participation financière pour un encart publicitaire dans le bulletin. Mais le coût était de 300 €. Mme BARILLET-LYON informe qu'elle a été contactée également à l'agence.

☛ PLUI

La Loi ALUR impose le transfert de compétence de l'urbanisme aux CDC à compter du 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population dans le délai de 3 mois précédant le 27 mars 2017.

Monsieur le président propose aux élus un modèle de délibération relatif à cette opposition afin que les communes puissent délibérer avant le 27 mars 2017.

Le président,

Denis DURAND

